

**CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST–LEBOURGNEUF
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 MAI 2023
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)**

Procès-verbal de la cinquième rencontre régulière du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf tenue le 17 mai 2023, à 19 h.

PRÉSENCES :

M ^{me} Lise Bilodeau	Présidente
M ^{me} Liane Bourdages	Vice-présidente
M ^{me} Cynthia Fauteux	Secrétaire
M ^{me} Lise Villeneuve	Trésorière
M. Jean Guylar Darcelin	Administrateur
M. Brann Blanchette-Émond	Administrateur
M ^{me} Hélène Lancup	Administratrice
M. Jean Rochette	Administrateur
M. Louis-Simon Rochette	Administrateur
M. Martin Trudel	Administrateur
M ^{me} Patricia Boudreault-Bruyère	Conseillère municipale, district de Neufchâtel-Lebourgneuf
M ^{me} Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules –Les Méandres

ABSENCES

Aucune

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme, gestion du territoire

Présence de 14 citoyens dans l'assemblée pour les demandes d'opinion.

**ORDRE DU JOUR DE LA CINQUIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2023
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF**

- 23-05-01** Ouverture de l'assemblée
- 23-05-02** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-05-03** Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier concernant le projet de règlement R.C.A.2V.Q 343 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21746Mc, 21747Mc, 21749Mc et 21750M [« Retirer l'obligation d'aménager des zones tampons et des buttes-écrans dans le secteur de la rue Gertrude-Roy »](#)
- 23-05-04** Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier concernant le projet de règlement R.C.A.2V.Q.351 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21717Cc, 21718Cc, 21740Cb, 21741Cc et 21742Cc, R.C.A.2V.Q. 351 [« Autoriser de nouveaux usages \(entreposage et centre d'entraînement\) dans le secteur des rues du Blizzard et Chinook »](#)
- 23-05-05** Période d'Information des membres du conseil municipal
- 23-05-06** Questions et commentaires du public
- 23-05-07** Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 15 mars 2023, du 22 mars 2023 et du 19 avril 2023
- Affaires découlant du procès-verbal du 15 mars 2023
 - Affaires découlant du procès-verbal du 19 avril 2023
- 23-05-08** Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 mars 2023
- 23-05-09** Correspondance et trésorerie et affaires internes
- Trésorerie
 - Adoption du calendrier des rencontres 2023-2024
 - Formation aux membres du CA du conseil du quartier
- 23-05-10** Suivi de la participation du conseil de quartier au comité suivant :
- Table de concertation vélo
- 23-05-11** Dossiers du Conseil de quartier
- Projet de mobilisation en sécurité routière
 - Démarche de participation publique : plan directeur du plein air
 - Futur projet résidentiel à l'ouest de la rue de la Griotte
 - Terrain en friche rue Claire-Bonenfant
- 23-05-12** Divers
- 23-05-13** Levée de l'assemblée

23-05-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente souhaite la bienvenue à l'assistance. Elle rappelle que tous les membres du conseil d'administration du quartier sont des bénévoles et qu'ils n'ont aucun pouvoir décisionnel, mais de recommandation.

23-05-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN ROCHETTE D'UNEMENT APPUYÉE PAR MME HÉLÈNE LANCUP, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

23-05-03 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER SUR LE PROJET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE R.C.A.2V.Q 343 modifiant le Règlement de

l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21746Mc, 21747Mc, 21749Mc et 21750Mc [« Retirer l'obligation d'aménager des zones tampons et des buttes-écrans dans le secteur de la rue Gertrude-Roy »](#)

Présentation du projet de modification par M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme pour la gestion du territoire, à la Ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Cette demande d'opinion concerne le retrait de l'obligation d'aménager d'une zone tampon et d'une butte-écran - secteur de la rue Gertrude-Roy.

Modifications réglementaires

Retirer des grilles de spécification :

- L'obligation de maintenir la butte-écran dans la zone 21746Mc
- L'obligation d'aménager des zones tampons dans les zones 21747Mc, 21749Mc, 21750Mc

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Option A = Accepter les demandes de modification telle que présentée ce soir

Option B = statu quo / c'est-à-dire refuser les demandes de modification

****Option C** (accepter avec ajout au vote) ou toute autre recommandation proposée : Prévoir une plantation d'arbres et d'arbustes en nombre équivalent dont aurait été composée la zone tampon sans endommager les conduites de la ville.

RÉSOLUTION 23-CA-27

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME R.C.A.2V.Q 343 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21746Mc, 21747Mc, 21749Mc et 21750Mc

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier de Neufchâtel Est – Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21746Mc, 21747Mc, 21749Mc et 21750Mc R.C.A.2V.Q. 343*, mais avec une proposition d'ajustement: « **en autant qu'une plantation équivalente à ce qui était prévu par la Ville (en nombre d'arbres ou d'arbustes qui n'endommagent par les réseaux souterrains) soit réalisée dans l'espace qu'aurait occupé la zone tampon** ».

ADOPTÉE

23-05-04

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER SUR LE PROJET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE R.C.A.2V.Q.351 modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21717Cc, 21718Cc, 21740Cb, 21741Cc et 21742Cc, R.C.A.2V.Q. 351
« Autoriser de nouveaux usages (entreposage et centre d'entraînement) dans le secteur des rues du Blizzard et Chinook »

Présentation du projet de modification par M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme pour la gestion du territoire, à la Ville de Québec. Le contenu de la présentation se retrouve dans les documents remis à tous les membres.

Cette demande d'opinion concerne une demande d'autorisation pour de nouveaux usages (entreposage et centre d'entraînement) dans le secteur des rues du Blizzard et Chinook).

Modifications réglementaires proposées

- Agrandir la zone 21718Cc à même certains lots des zones 21717Cc, 21740Cb et 21741Cc
- Ajouter – Groupe d'usages C40 générateur d'entreposage à la zone 21718Cc
- Ajouter – l'usage « centre d'entraînement » à ceux déjà autorisés dans les zones 21718Cc et 21742Cc (et limiter cet usage à 20 % de la superficie des bâtiments)

Une période de questions et de commentaires suit la présentation du projet de modification. On retrouve l'essentiel des propos qui y ont été exprimés dans le rapport de consultation joint en annexe du présent procès-verbal.

Option A = Accepter les demandes de modification telle que présentée ce soir

Option B = statu quo / c'est-à-dire refuser les demandes de modification

**Option C (accepter avec ajout au vote) ou toute autre recommandation proposée

RÉSOLUTION 23-CA-28

PROJET DE MODIFICATION INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME R.C.A.2V.Q.351

modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21717Cc, 21718Cc, 21740Cb, 21741Cc et 21742Cc, R.C.A.2V.Q. 351

ADOPTÉE
SUR UNE PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'approuver le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme R.C.A.2V.Q.351* modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21717Cc, 21718Cc, 21740Cb, 21741Cc et 21742Cc, R.C.A.2V.Q. 351

23-05-05

PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère présente les principales activités à venir :

- Félicitations aux nouvelles personnes administratrices du Conseil de quartier
- Report de la présentation citoyenne avec la conseillère à l'automne.
- 22 et 23 avril : Festival Vagues-en-ville organisé par la Société de la Rivière Saint-Charles au parc Chauveau.
- 27 avril : Le compte rendu de l'atelier d'échanges du projet résidentiel de la rue Griotte (La Griotte) est mis en ligne sur le site de la Ville.
- 25 mai : Course-o-thon avec l'école les Prés verts au parc Jean-Marc Gauthier
- 7 juin : AGA *La Clique*, maison des jeunes de Saint-André de Neufchâtel.
- 8 juin : AGA de l'organisme *Amélie et Frédéric, Service d'entraide*.
- 10 juin : AGA de l'Action des nouvelles conjointes et de nouveaux conjoints du Québec (ANCQ).
- 11 juin : Opération de nettoyage pour la Mission 1000 tonnes, point de rassemblement au centre communautaire Lebourgneuf.
- 24 juin : Fête nationale du Québec au parc Robert-Légaré.

- Concernant l'opération de marquage et de nettoyage printanier :
La Ville a reçu beaucoup de plaintes par rapport au marquage. Ce dernier est reporté à plus tard, après l'opération de nettoyage jusqu'au mois de juillet.
- Terrain Claire-Bonenfant : La Ville souhaite laisser la biodiversité dans ce lot, sauf sur une bande de 10 m, qui serait entretenue. Attend un suivi de la Ville pour avoir plus de détails.
- Rue Marie-Parent : la vocation résidentielle avec maison unifamiliale est maintenue dans le secteur. En cas d'intention de développer un projet, un promoteur devrait recommencer les démarches dès le début.
- Boulevard Pierre-Bertrand : Suivis et relances faites pour l'enjeu de la passerelle avec la rue de l'Arche. À suivre.

SUIVI : M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère

M^{me} Véronique Dallaire présente les principales activités à venir :

- 23 mai : le projet GAYA sera à l'ordre du jour au conseil d'arrondissement.
- 27 mai : Course en famille de la fondation Académie Saint-Louis.
- 27 mai : la *Grande Donnerie* à l'espace communautaire Desjardins sur le boulevard de l'Ormière.
- 3 juin : La fête des voisins
- 5 juin : Séance d'information en ligne sur le nouveau plan directeur de l'aménagement du parc Chauveau.
- 6 et 14 juin : Formation sur la pelouse écologique

SUIVI : M^{me} Véronique Dallaire

23-05-06 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Q1 : Une citoyenne veut savoir si c'est à la suite des commentaires recueillis que le promoteur du projet de la rue de la Griotte va retourner à ses dessins.

R1 : M^{me} Boudreault-Bruyère, conseillère du secteur, mentionne que oui suite à la rencontre du 27 avril.

Q2 : Une résidente veut savoir comment faire pour arrêter une modification de zonage.

R2 : Mme Dallaire précise que la Ville n'est pas encore rendue à cette étape. Pour le moment c'est un atelier d'échange en amont. Au moment opportun, un avis public sera distribué ou envoyé.

C1 : Un citoyen émet des commentaires sur les éléments qui pourraient être ajoutés lors de projet de densification : aménagement public, parc, espace

vert, jardins communautaires, etc.). Mentionne que ces éléments pourraient être négociés avec les promoteurs lors du développement des projets.

Q4 : Un citoyen veut comprendre le rapport entre le promoteur et la Ville. Il veut savoir si la Ville accepte automatiquement tous les projets.

R4 : M^{me} Boudreault-Bruyère précise que la Ville accepte uniquement les projets qui respectent les normes de développement du secteur concerné. Ce n'est donc pas tous les projets qui sont autorisés.

M^{me} Dallaire ajoute que les promoteurs présentent leur projet auprès de la Ville avant que cette dernière n'entame les démarches de consultation publique.

C2 : Une citoyenne se dit inquiète de l'augmentation de la circulation que va créer ce projet et les impacts sur la sécurité routière. Elle mentionne les nombreuses garderies que compte le secteur et l'étroitesse de la rue.

23-05-07

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023 ET DU 19 AVRIL 2023

- Affaires découlant du procès-verbal du 15 mars 2023 : aucune incluse dans le présent ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE MME LIANE BOURDAGES DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN TRUDEL, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 mars 2023.

ADOPTÉE

- Affaires découlant du procès-verbal du 19 avril 2023 : aucune incluse dans le présent ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN ROCHETTE DÛMENT APPUYÉE PAR M. BRANN BLANCHETTE-ÉMOND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 19 avril 2023.

ADOPTÉE

23-05-08

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2023

- Affaires découlant du procès-verbal du 22 mars 2023 : aucune.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN GUYLER DARCELIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME LISE VILLENEUVE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2023.

ADOPTÉE

23-05-09 CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET AFFAIRES INTERNES

- Trésorerie

Correspondance : Aucune

M^{me} Villeneuve indique que le solde est de 1 694,15 \$ à la fin du mois de mars. Après avoir acquitté les frais de secrétariat de 90 \$ et les frais de service pour le mois d'avril de 2,95 \$, ainsi que le remboursement des frais de repas pour la rencontre d'avril de 163,79 \$, le solde est de 1 437,41 \$.

Services de secrétariat

RÉSOLUTION 23-CA-29

REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DE SECRÉTARIAT POUR LA RENCONTRE DE CE SOIR 15 MARS 2023

SUR UNE PROPOSITION DE MME HÉLÈNE LANCUP DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN TRUDEL, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer la somme de 90 \$ à M^{me} Sheila Benoit pour les frais de secrétariat. Un virement bancaire lui sera fait.

ADOPTÉE

*** Il est à noter que la secrétaire de soutien n'est pas présente aux rencontres, l'enregistrement lui sera fourni pour qu'elle puisse préparer le procès-verbal.*

RÉSOLUTION 23-CA-30

REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE POUR LES FRAIS DU SOUPER DE LA RENCONTRE DE CE SOIR

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE BILODEAU DÛMENT APPUYÉE PAR MME HÉLÈNE LANCUP, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de payer la somme de 135,53\$ pour les frais du repas de la rencontre de ce soir, 17 mai 2023.

ADOPTÉE

- Adoption du calendrier des rencontres 2023-2024

RÉSOLUTION 23-CA-31

ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES POUR 2023-2024

SUR UNE PROPOSITION DE MME LISE VILLENEUVE DÛMENT APPUYÉE PAR M. JEAN ROCHETTE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le Calendrier des rencontres pour 2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

- Formation aux membres du CA du conseil du quartier
 - Cette formation aura lieu le 6 juin, en présentiel. Un courriel sera envoyé pour confirmer la participation des membres du CA.

23-05-10 SUIVI DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DE QUARTIER AUX COMITÉS SUIVANTS :

- Table de concertation Vélo : la dernière a eu lieu le 11 mai et il y a plusieurs projets annoncés pour de nouvelles bandes cyclables, mais peu dans notre secteur, une seule derrière le projet LB9. Tunnel au Parc Chauveau : un appel d'offres public a été lancé pour un projet de piste multifonctionnelle.
- Table de concertation des partenaires Lebourgneuf : Réunion prévue le 8 juin pour le comité. M. Jean Rochette sera présent et remplacera M^{me} Bourdages qui ne pourra plus participer.

23-05-11 DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

- Projet de mobilisation en sécurité routière : Plusieurs conseils de quartier se sont réunis pour créer un projet de plus grande envergure en 2024 par l'intermédiaire de la Table de concertation vélo. Martin Trudel participe à ce projet.
- Démarche de participation publique : plan directeur du plein air urbain : La rencontre aura lieu le 30 mai prochain, lors de cette rencontre des enjeux qui concernent directement notre secteur seront débattus. Une carte interactive est disponible sur le site de la Ville. M^{me} Fauteux s'est désignée pour représenter notre conseil de quartier pour participer à cette activité.
- Projet résidentiel à l'ouest de la rue de la Griotte : Un citoyen est préoccupé par ce projet qui rendra la circulation plus dense dans le secteur. Les citoyens sont en train de préparer une pétition pour empêcher cette modification de zonage.

La présidente du conseil dit prendre en note toutes les doléances et que le CQNEL va garder un suivi serré sur toutes les étapes du projet. Il a été présenté en amont.
- Terrain en friches rue Claire-Bonenfant (voir point 5 : suivi de M^{me} Boudreault-Bruyère).

SUIVI : M^{me} Éloïse Gaudreau

23-05-12 DIVERS/VARIA

Aucun point.

23-05-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la réunion à 20 h 55.

M^{me} Lise Bilodeau,
Présidente

M^{me} Cynthia Fauteux,
Secrétaire

Modifications réglementaires concernant le secteur de la rue Gertrude-Roy – retirer l'obligation d'aménager des zones tampons et des buttes-écrans

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21746Mc, 21747Mc, 21749Mc et 21750Mc, R.C.A.2V.Q. 343

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf

Date et heure (ou période)

Le 17 mai 2023, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille

Salle multifonctionnelle

Déroulement de l'activité

1. Présentation du déroulement de la rencontre.
2. Présentation du projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 343 par la personne-ressource.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la politique de consultation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire disponible sur place.
6. Mention que le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 343 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du public.
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :
Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf, secteur de la rue Gertrude-Roy, quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf, district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf.

Les zones visées (21746Mc, 21747Mc, 21749Mc, 21750Mc) sont situées autour de la rue Gertrude-Roy, approximativement au nord de la bretelle d'accès à l'autoroute Félix-Leclerc, au sud du parc de l'Escarpement, à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa et à l'est de la rivière du Berger.

Description du projet et principales modifications

La Ville souhaite retirer l'obligation d'aménager des zones tampons et des buttes-écrans dans le secteur de la rue Gertrude-Roy. La présence de réseaux souterrains rend impossible l'aménagement de la zone tampon à l'aide de plantation d'arbres et d'arbustes.

Modifications réglementaires

Retirer des grilles de spécification :

- L'obligation de maintenir la butte-écran dans la zone 21746Mc
- L'obligation d'aménager des zones tampons dans les zones 21747Mc, 21749Mc, 21750Mc

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible dans la plateforme Web de participation publique :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=470>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Lise Bilodeau, présidente
- Brann Blanchette-Émond
- Liane Bourdages, vice-présidente
- Cynthia Fauteux, secrétaire
- Jean Guyler Darcelin
- Hélène Lancup
- Jean Rochette

- Louis-Simon Rochette
- Martin Trudel
- Lise Villeneuve, trésorière

Membres du conseil municipal

- Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf
- Véronique Dallaire, conseillère du district électoral des Saules-Les Méandres

Personne-ressource

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation

27 personnes (10 membres du conseil d'administration du CQ et 17 personnes du public)

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21746Mc, 21747Mc, 21749Mc et 21750Mc R.C.A.2V.Q. 343* mais avec une proposition d'ajustement : « **en autant qu'une plantation équivalente à ce qui était prévu par la Ville (en nombre d'arbres ou d'arbustes qui n'endommagent par les réseaux souterrains) soit réalisée dans l'espace qu'aurait occupé la zone tampon** ».

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	10	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement

		Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	10	

Questions et commentaires du public

- **Intervention 1** : L'intervenant ne voit pas l'utilité d'aménager des buttes-écrans dans l'un des secteurs. Il est d'avis que le développement résidentiel aurait dû prévoir en amont, une façon d'en aménager dans le secteur qui longe le boulevard Robert-Bourrassa. Il ne comprend pas les raisons qui font en sorte que les buttes-écrans soient nécessaires, mais qu'à posteriori, on ne soit soudainement plus capable d'en aménager. Il est conscient que les arbres pourraient nuire aux structures souterraines. Toutefois, il invite la Ville à réfléchir à des solutions de remplacement pour couper le son du boulevard Robert-Bourrassa avec du verdissement.

***Réponse de la Ville** : La Ville précise que la zone tampon n'aurait pas d'impact sur le niveau sonore parce qu'elle ne comporte aucune structure solide qui empêcherait le son de voyager. Il s'agit plutôt de la fonction de la butte-écran. La zone tampon a plus un rôle visuel. Pour couper le son, des aménagements plus intensifs que des arbres sont nécessaires.*

- **Intervention 1 (suite)** : La même personne demande si l'objectif est de couper le son du boulevard Robert-Bourrassa.

***Réponse de la Ville** : Le rôle des zones tampons est de permettre un retrait du bâtiment par rapport à la rue. C'est plus profond qu'une marge et donne une distance supplémentaire par rapport à une route ou à autre chose. La zone tampon de 3 mètres qui subsiste à l'arrière sert à délimiter le terrain par rapport au parc et à empêcher les empiètements sur le parc. La zone tampon peut avoir différents rôles. Dans le cas précis, la bande tampon a un rôle visuel.*

Questions et commentaires des membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Une administratrice souhaiterait qu'il y ait plantation d'arbustes ou d'arbres à faible réseau racinaire dans l'espace qui aurait été occupé par la zone tampon le long de Robert-Bourrassa. Elle croit que cela assurerait une meilleure démarcation de l'espace et rendrait la vue plus agréable.

***Réponse de la Ville** : Dans les articles de la réglementation on prévoit seulement des plantations d'arbres pour la zone tampon. Par conséquent, il est impossible d'inclure la*

plantation d'arbustes dans la grille de spécification. Toutefois, il est possible d'intervenir auprès du promoteur pour valider son ouverture à verdir cet espace.

- Une administratrice s'étonne que la réglementation prévoit des buttes-écrans et décide de retirer l'obligation de les aménager.
- Un administrateur demande si la zone tampon est située sur l'emprise de la ville ou sur le terrain du promoteur. Il est d'avis que le promoteur devrait être encouragé à bonifier les aménagements, sans planter des arbres.

Réponse de la Ville : *La zone tampon est située le terrain du promoteur. La Ville a une servitude sur le terrain du promoteur pour son réseau.*

- Un administrateur souligne que si on aménageait la butte-écran du côté de la rue Gertrude-Roy, elle se retrouverait alors entre deux bâtiments.

À la suite des échanges, les administrateurs conviennent de recommander à l'Arrondissement des Rivières d'accepter la demande de modification réglementaire, mais proposent qu'il soit suggéré au promoteur de réaliser des plantations équivalentes à ce qui aurait été fait si la zone tampon avait été aménagée.

Nombre d'interventions

5 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

Le 25 mai 2023

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf

Modifications réglementaires concernant le secteur des rues du Blizzard et Chinook

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21717Cc, 21718Cc, 21740Cb, 21741Cc et 21742Cc, R.C.A.2V.Q. 351 (secteur de la rue du Blizzard, quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf, district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf

Date et heure (ou période)

Le 17 mai 2023, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du public

10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.

11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel-Est–Lebourgneuf, secteur de la rue du Blizzard

Les zones visées (21717Cc, 21718Cc, 21740Cb, 21741Cc et 21742Cc) sont situées au nord de la rue des Rocailles, au sud du boulevard Lebourgneuf, à l'ouest du boulevard des Galeries et à l'est des propriétés situées sur le boulevard Pierre-Bertrand.

Description du projet et principales modifications

Afin de répondre à la demande grandissante pour des espaces d'entreposage et des centres d'entraînement (escalade, *cheerleading* et parcours), un requérant demande à ce que ces usages soient désormais autorisés dans certaines zones du secteur des rues du Blizzard et Chinook. Ces types d'usages nécessitent des espaces plus grands et des plafonds plus hauts que ce qui est habituellement disponible dans les rues commerciales.

Modifications réglementaires proposées

- Agrandir la zone 21718Cc à même certains lots des zones 21717Cc, 21740Cb et 21741Cc
- Ajouter – Groupe d'usages C40 générateur d'entreposage à la zone 21718Cc
- Ajouter – l'usage « centre d'entraînement » à ceux déjà autorisés dans les zones 21718Cc et 21742Cc (et limiter cet usage à 20 % de la superficie des bâtiments)

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=490>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Lise Bilodeau, présidente
- Brann Blanchette-Émond
- Liane Bourdages, vice-présidente

- Cynthia Fauteux, secrétaire
- Jean Guyler Darcelin
- Hélène Lancup
- Jean Rochette
- Louis-Simon Rochette
- Martin Trudel
- Lise Villeneuve, trésorière

Membres du conseil municipal

- Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf
- Véronique Dallaire, conseillère du district électoral des Saules-Les Méandres

Personne-ressource

- Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participations

25 personnes, dont 10 membres du CA du conseil de quartier et 15 du public

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21717Cc, 21718Cc, 21740Cb, 21741Cc et 21742Cc, R.C.A.2V.Q. 351.*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	10	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme

C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	10	

Questions et commentaires du public

Le requérant intervient pour expliquer le contexte de la demande de modification réglementaire. Il expose que l'usage C 40 (générateur d'entrepasage) est autorisé pour les entreprises voisines, puisqu'elles ne sont pas dans la même zone. Les limites au zonage l'empêchent de répondre à certaines demandes et besoins, dont le projet de centre d'art du déplacement. Il croit que c'est dans la vision de la Ville de Québec de mettre un peu plus de vie dans les quartiers industriels.

Les futurs locataires du requérant prennent la parole pour présenter leur projet de centre d'art du déplacement et de « *Ninja Warrior* ». Le futur locataire explique que le zonage actuel l'empêche d'installer le gymnase et qu'avec la modification réglementaire, leur projet pourra aller de l'avant. Sa partenaire raconte que le local du requérant est le seul local avec la bonne hauteur de plafond et c'est pourquoi une demande de modification au zonage a été déposée.

- **Intervention 1** : Une personne du public trouve intéressant de diversifier les activités dans les parcs industriels dans un contexte de densification des banlieues. Il appelle à réfléchir à la présence de ces parcs dans un contexte où Lebourgneuf devient un troisième centre-ville. Il croit que si on veut dynamiser les zones industrielles et les rendre intéressantes, il faut aussi les rendre plus attrayantes sur le plan visuel.

***Réponse de la Ville** : Ces zones industrielles sont des vestiges des anciennes villes. Cette zone était un quartier nord de l'ancienne Ville de Québec assez loin du centre-ville. Aujourd'hui, la Ville prendrait des décisions d'aménagement différentes, mais pour l'instant, elle doit composer avec des friches industrielles au cœur des quartiers.*

Questions et commentaires des administrateurs

- Une administratrice applaudit le projet et offre d'emblée son appui à la modification réglementaire.

- Un administrateur demande au requérant si la limite de 20 % est un frein au développement de leur projet.

Réponse de la Ville : *La Ville a calculé que c'était suffisant pour les activités prévues. Son objectif était d'assurer la préséance de l'usage industriel, tout en rendant possible le projet en question.*

Réponse du requérant : *Le locataire indique que ce pourcentage est suffisant.*

À la suite des échanges, les membres du conseil d'administration conviennent à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter la demande de modification réglementaire.

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

Le 25 mai 2023

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf